



PROCÉDURE EXPÉRIMENTALE INCITATION CO-VOITURAGE ARBITRE

**BANQUE
POPULAIRE** 
PARTENAIRE
OFFICIEL

  **GROUPE MDS**
Mutuelle des Sports
PARTENAIRES
MAJEURS

FF  **oile**

Objectif de l'expérimentation

Diminuer l'impact environnemental et financier des déplacements des arbitres.

Décision du BE-220219-07

*Le BE de la FFVoile valide, conformément au règlement financier (article 3.1 annexe 1), la modification à titre expérimental pour l'année 2022 (01/04/2022 au 31/12/2022) du principe de prise en charge des arbitres en appliquant un barème incitatif de remboursement de déplacement (indemnité kilométrique FFVoile *1.4) pour l'utilisation d'un véhicule personnel en cas de covoiturage.*

Un dispositif de contrôle sera mis en place en concertation entre le Responsable Comptable et Financier et le président de la CCA.

Procédure

L'objectif opérationnel pour cette expérimentation est de

- **Traiter les demandes en même temps que les demandes de remboursement**
- **Proposer une procédure simple aux arbitres en 4 étapes**
- **Fournir un bilan fin 2022 / début 2023 à la direction de la FFVoile suite à l'expérience test pour prendre une décision sur le long terme.**

Procédure

1. Identification du trajet :

Je prends le trajet total, y compris les détours éventuels pour aller chercher les personnes en fractionnant si besoin mon déplacement dans Jenji.

Le coefficient de 1,4 s'appliquera à ce trajet total.

Exemple je pars du point A, je passe par B chercher un arbitre pour aller sur le lieu C.

Dans Jenji, je renseigne un premier déplacement A vers B (je note le montant des frais Km), puis un deuxième B vers C (je note le montant des frais Km).

Procédure

2. Calcul de l'indemnité covoiturage

Une fois rentré les trajets, je prends le montant des frais Km ou je fais la somme des montants Km des différents trajets si détour.

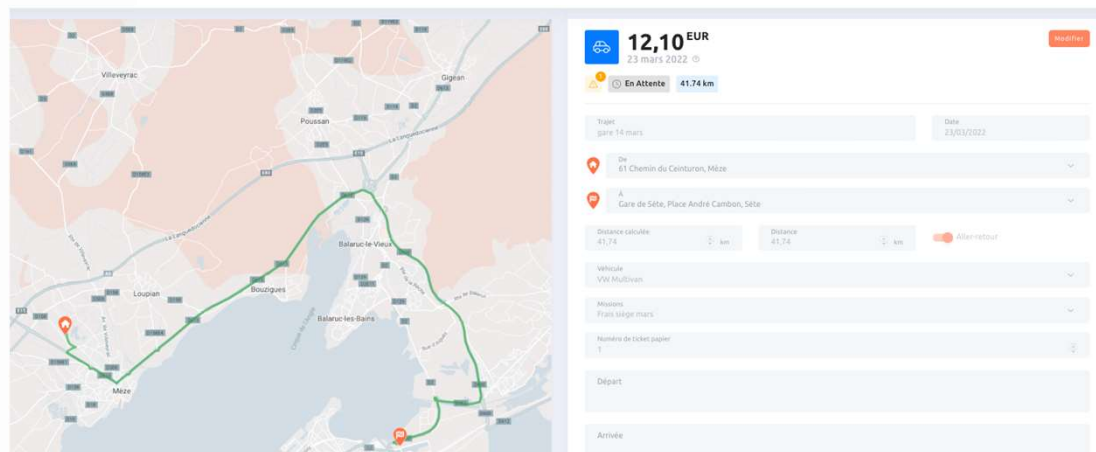
Je fais le calcule suivant

Indemnités covoiturage = **Montant des frais Km x 0,4**

Soit ici $12,10 \text{ €} * 0,4 = 4.84 \text{ €}$

Le montant de l'incitation au covoiturage est de **4,84 €**

(arrondir au centième le plus proche)



Procédure

3. Attestation covoiturage

Je remplis un formulaire en ligne <https://forms.gle/ZTs4cPYNDcYMxjAR7> pour attester du covoiturage en mettant bien les dates et le nom de la compétition (ou de la formation) et les arbitres covoiturés.

Je reçois copie de mon attestation par mail.

J'enregistre cette copie (format pdf ou image jpg).

Procédure

4. Dernière étape dans Jenji

Je fais « nouvelle dépense »

Je dépose mon attestation et indique le montant de l'indemnité covoiturage

Je choisis dans le champ catégorie « spécifique arbitrage »

Je précise le détail et choisis : « expérimentation Arbitre »

Cette attestation vaut justificatif et sera contrôlée/validée par la CCA.

Vendeur	Date 29/03/2022
Pays France	Devise €
Total TTC 27,01	€
Total HT	TVA 0,00 €
Moyen de paiement Moyen de paiement personnel	▼
Catégorie Spécifique arbitrage	▼
Missions	▼
Spécifique Arbitrage Expérimentation Arbitre	▼
Numéro de ticket papier 1	🔄
Activité	
Commentaire	

Contrôle

La CCA vérifiera bien sur que le covoiturage a bien eu lieu:

Entre autre, que les autres arbitres nommés sur la régates en question ne font pas de demande de remboursement alors qu'ils ont été déclarés par le covoitureur !

Si le covoiturage a lieu seulement sur un aller ou un retour, l'incitation sera calculée seulement sur ce trajet.